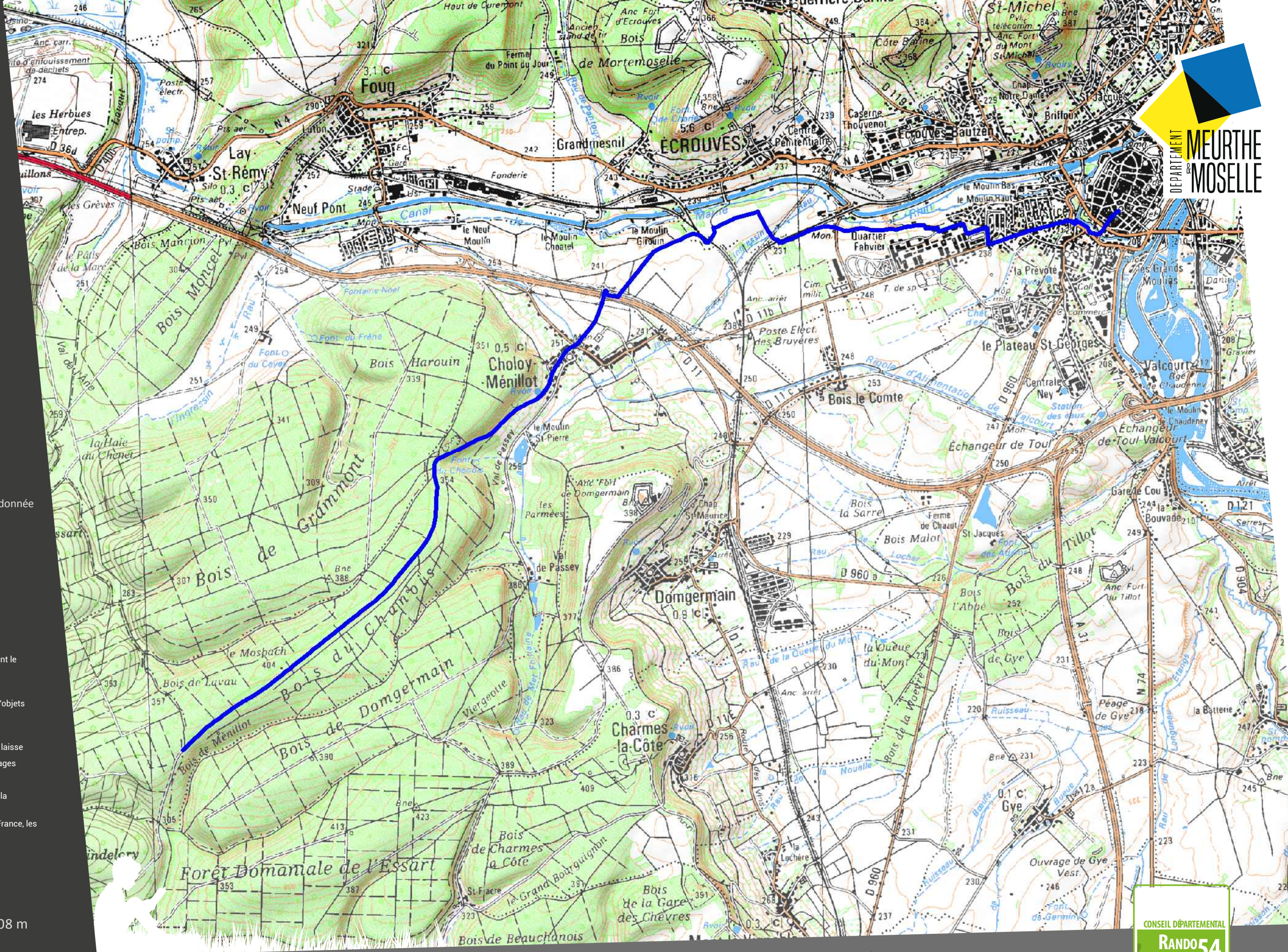




blanc rouge



DEPARTEMENT
MEURTHE
& MOSELLE



Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée
en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



0 650 1 300 Mètres

DITER - Service Ecologie
D'après IGN SCAN25 - le : 25/09/2017

GR@703
Itinéraire d'intérêt départemental



13 km - 3h45

Itinéraire pédestre



Départ principal

Plusieurs départs possibles



Contact : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 54 - cdp54@wanadoo.fr